

sion de retraite, comme sous la Commission?—R. Ceci est très important, parce que je sais que les personnels qui dépendent de la Commission...

Q. Nous posons ces questions afin d'obtenir l'avis d'un homme qui a été le président de la Commission des grains durant plusieurs années, et nous voulons que vous nous disiez ce que l'on devrait faire d'après vous?—R. Comme je comprends votre question, monsieur Ross, vous me demandez si à mon sens tous les personnels qui dépendent de la Commission devraient être nommés par elle, sans ingérence de la part de la Commission du service civil?

Q. Oui.—R. Eh! bien, je me suis ravisé une fois ou deux, et presque trois fois. J'ai parfois pensé que cela donnerait une plus grande efficacité, si nous avions toute la haute main. Il existe un état de choses aujourd'hui, en tant qu'il s'agit des inspecteurs, qui influence les salaires; et la Commission du service civil nomme les employés. Notre personnel pour les écritures est entièrement nommé par la Commission du service civil, et les salaires de ses membres sont fixés par les échelles qu'elle établit. D'après moi, les choses ont fonctionné d'une manière assez satisfaisante, plus particulièrement vu que nous possédons la haute main sur les examens subis par les inspecteurs et les peseurs. Tant que cet examen se fera sous la surveillance d'hommes qui s'y connaissent, je crois que nous allons obtenir autant de résultats que nous en obtiendrions si nous nous en occupions nous-mêmes. Ce serait très dangereux si la Commission exerçait une outorité complète sur les nominations, on exercerait une pression sur elle afin qu'elle nommât des postulants—je ne veux pas dire l'ingérence gouvernementale ou politique; mais tous les amis qu'elle posséderait dans une certaine région exerceraient une pression sur elle, et la Commission n'aurait qu'à établir un certain genre d'examen et dire aux candidats: "Si vous vous présentez aux examens et si vous vous qualifiez vous aurez une position s'il y a une vacance."

Q. Ne pensez-vous pas que vous pourriez établir un bureau d'examineurs qui pourrait s'occuper de cela avec plus d'efficacité qu'un bureau siégeant à Ottawa?—R. Vous savez, monsieur Ross, que nous avons débattu cette question depuis quelques années. Il est arrivé une fois que les personnels ont voulu être soustraits à la juridiction de la Commission du service civil. Je ne suis pas certain qu'ils sont encore de cet avis, parce qu'ils en obtiennent bien des privilèges; il y a les pensions de retraite et autres questions dont ils ne sauraient se passer maintenant qu'ils ont été si longtemps sous la dépendance de la Commission.

Q. Et que dites-vous d'insérer comme stipulation la rétention de ces privilèges?—R. Je ne sais pas que je pourrais vous dire que leur disparition serait préférable. En ce faisant, ce pourrait être grave. Je ne sais pas qu'il y a quelque chose de foncièrement mauvais dans la manière que les choses se passent à l'heure actuelle.

L'honorable M. MALCOLM: C'est une question que le Parlement devra décider. En tant qu'il s'agit de moi, je ne pense pas que notre audience progresse beaucoup ce matin. Comme ministre, je ne voudrais pas faire quelque recommandation à propos de changement dans le système d'engagement de nos employés présentement.

*M. Vallance:*

Q. J'ai écouté de longues discussions sur l'engagement des exploitants et l'octroi de permis à ceux-ci, et je désire poser une question à M. Boyd. Faites-vous le pointage, comme le fait la Commission des grains, de chaque élévateur? C'est-à-dire, faites-vous l'examen de ses dossiers, afin de découvrir les achats de grains ainsi que le rendement—allez-vous jusque-là?—R. Nous recevons d'eux certains rapports hebdomadaires, mensuels et annuels. Nous avons des formules imprimées couvrant ce que l'élévateur reçoit, ce qu'il expédie et ce qu'il lui reste. Mais nous faisons ceci mensuellement et annuellement pour chaque genre d'élévateur régional.